

Madame Gisèle Halimi
Présidente « Choisir la cause des femmes »
102, rue Saint-Dominique
75007 Paris

Paris, le 4 avril 2007

Madame la Présidente,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris plus ample connaissance du projet que vous m'avez remis lors de notre récente entrevue.

Je soutiens résolument le travail que vous menez au sein de l'Union européenne sur « la clause de l'Européenne la plus favorisée ». Si je suis élu président de la République, j'agirai auprès des chefs d'Etat et de gouvernement européens pour faire progresser, dans la législation européenne, la situation des femmes.

Et sur ce point, je sais à quel point le travail restant à accomplir est immense, particulièrement en France. Dans les mots, dans les discours, les femmes sont reconnues. Mais dans la réalité, dans l'entreprise, dans la fonction publique, dans la feuille de paie, dans la vie de tous les jours, les inégalités demeurent.

Je n'accepte pas cette situation. Je veux en finir avec ces inégalités dont sont victimes les femmes.

J'imposerai que l'Etat, dans sa représentation politique et dans son organisation administrative, montre l'exemple. C'est ainsi que je propose une réforme du mode de scrutin aux élections législatives, qui, à travers l'introduction de 50% de représentation proportionnelle, verra les femmes entrer enfin à l'Assemblée nationale.

De même, dans les recrutements, les promotions et l'accès aux grandes responsabilités de la fonction publique, je veillerai à ce que toute leur place soit donnée aux femmes.

Enfin, je serai attentif, dans l'exercice du pouvoir de nomination qui relève du chef de l'Etat, à établir une parité effective entre hommes et femmes.

Pour ce qui relève du domaine de la loi, j'estime qu'il faudra aller plus loin que les textes actuels, par exemple en pénalisant financièrement les entreprises qui se rendent coupables de discriminations salariales. Je souhaite également que l'on interdise l'abus du recours au temps

partiel, dont les femmes sont les premières concernées, et qu'on les protège lors de leur retour à l'entreprise après un congé maternité.

Je considère par ailleurs que l'on doit prévoir la prise en compte du temps passé à l'éducation des enfants dans le barème du futur système de retraite par points que je souhaite mettre en œuvre.

Reste enfin la douloureuse question des maltraitances faites aux femmes. Là encore, je pense, comme vous, que la société tout entière doit refuser l'inacceptable. Si je suis élu, je demanderai au gouvernement de préparer une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, dont je vous soumetts les grands principes :

- amélioration de la formation des acteurs sociaux, médicaux et judiciaires à l'accueil et au soutien des femmes victimes de violences conjugales ;
- sensibilisation des jeunes à toutes les formes de violence ;
- création d'appartements-refuges ;
- facilités accordées aux juges pour éloigner le conjoint violent des lieux fréquentés par la victime et l'astreindre à un suivi médical.

J'insiste enfin sur un dernier point qui me tient particulièrement à cœur : le soutien aux associations. Je considère en effet que l'Etat ne peut, seul, livrer tous les combats. Il a besoin, à côté de lui, d'une société civile organisée, d'un tissu associatif dense et dynamique pour solliciter son intervention, relayer son action et, parfois aussi, se substituer à ses défaillances. C'est pourquoi les associations seront reconnues, valorisées et aidées, spécialement celles qui mènent ces combats si importants pour la République.

Je tiens à vous féliciter à nouveau pour l'action que vous menez au sein de « Choisir la cause des femmes » et, restant à votre écoute, vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

François Bayrou